



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/66

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/42 CONCERNANT L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS ET SÉJOURS VACANCES 2025

L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 5 Décembre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame DEMERVAL
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame BETRAMS
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la participation des familles libercourtoise inhérente aux séjours vacances.

Le conseil municipal,

Après avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse et Education » et avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement le 27 Novembre 2024 et 5 Décembre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix :

- 1) Décide de fixer les tarifs des séjours de vacances 2025 dans les conditions suivantes :

- Séjour de Vacances 2025 :

Séjour Vacances Hiver	
1 ^{er} enfant	300 €
2 ^{ème} enfant	290 €
3 enfants et +	280 €
Extérieurs (1)	Prix coûtant

En partenariat avec la CAF dans le cadre du contrat territorial global les familles obtiendront, à leur demande des

Aides Vacances Familles Enfants (AVFE) et PASS COLO qui leur permettront de déduire l'aide au tarif proposé par la municipalité.

En outre, les familles pourront bénéficier d'un échelonnement de paiement :

- En deux fois de Décembre à Janvier (séjour ski)
- En quatre fois de Mars à Juin (séjours été)

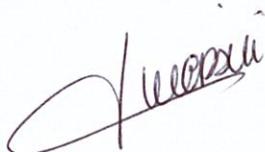
Monsieur le Maire précise que le séjour devra impérativement être réglé avant le départ et qu'un engagement devra être signé par la famille, sinon l'enfant ne pourra pas participer au séjour.

- 2) Dit que les autres tarifs et dispositions de la délibération n°2024/42 restent inchangés
- 3) Décide d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au B.P.

4) Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous contrats relatifs à l'organisation des accueils de loisirs et de séjours de vacances avec les différents organismes, notamment le contrat avec la CAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERVIN



Date de publication : 18 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **18 DEC. 2024**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20241218-DELIB-2024-66-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

h